

LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE



UN PROGRAMME AMBITIEUX

Le Gouvernement s'est fixé une nouvelle ambition pour les services publics. Il s'agit d'édifier un nouveau modèle français, et de contribuer au redressement des finances publiques et à la compétitivité de l'économie.

Afin de répondre à cette ambition, le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) a été créé par un décret du 30 octobre 2012. Placé sous l'autorité du Premier ministre, il est mis à disposition de la ministre chargée de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique.

L'organisation du SGMAP

Le SGMAP regroupe l'ensemble des services en charge de la politique de modernisation de l'action publique, jusqu'alors dispersés, et instaure une nouvelle cohérence dans la modernisation de l'action publique. Il se compose de :

➔ la direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique (DIMAP) ;

➔ la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État (DISIC) ;

➔ la mission chargée de la mise à disposition des données publiques (Etalab).

UNE NOUVELLE STRUCTURE INTERMINISTÉRIELLE

L'action du SGMAP se décline en cinq missions :

1 appuyer la transformation des administrations, la simplification des démarches, l'évaluation et la qualité des services publics ;

2 développer le bon usage des systèmes d'information et du numérique ;

3 garantir la transparence des données publiques et de l'action publique ;

4 assurer la présence territoriale des services publics ;

5 associer les agents, les usagers et les partenaires à la qualité des services publics.

Ces missions répondent à cinq valeurs structurantes que le SGMAP souhaite promouvoir : la responsabilité, la confiance, la transparence, la proximité et la concertation. Elles traduisent la volonté de conduire les réformes selon une méthode profondément renouvelée.

LES GRANDS AXES DE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

1

ASSURER LA COHÉRENCE ET L'EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

par la définition collective (État, collectivités locales, organismes sociaux...) des enjeux de l'action publique, de leur finalité et des modalités de leur mise en œuvre pour renforcer la qualité du service public rendu au citoyen ;

par l'amélioration du fonctionnement de l'administration territoriale de l'État, en contact direct avec les élus et les usagers, dans le cadre de son organisation actuelle et en identifiant les solutions pour répondre aux dysfonctionnements constatés ;

par la révision de l'organisation et du mode de fonctionnement des agences et des opérateurs de l'État.

2

PARTIR DES BESOINS DES CITOYENS ET DES USAGERS

L'écoute des usagers et l'évaluation de leur satisfaction seront le moteur de la modernisation, pour une administration plus simple, plus proche et plus transparente.

L'application des normes de l'État sera simplifiée et allégée pour les entreprises, les collectivités locales et les citoyens.

L'organisation territoriale et l'accessibilité des services publics seront améliorées.

Le numérique constituera un levier de transformation de la relation entre les usagers, les citoyens et la puissance publique.

3

RESTAURER LA RESPONSABILITÉ DES ACTEURS PUBLICS

par la rénovation des conditions de la gestion publique, en retrouvant l'esprit de la charte de la déconcentration ;

en plaçant la gestion des ressources humaines au cœur de la modernisation de l'action publique, dans le cadre des travaux ouverts lors de la grande conférence sociale de juillet 2012.

4

FAIRE CONFIANCE AUX CAPACITÉS D'INNOVATION DES AGENTS

pour identifier les pistes d'amélioration des conditions de travail, de simplification et d'allègement de leurs missions ;

en encourageant les initiatives émanant du terrain en matière d'organisation des services publics et de relation avec les usagers ;

en redonnant toute leur place à la concertation avec les représentants des personnels et au dialogue social, condition du succès de la modernisation de l'action publique.